



Apprendre encore plus

NetApp Replication

NetApp
October 14, 2025

Sommaire

Apprendre encore plus	1
En savoir plus sur les stratégies de réPLICATION utilisées dans NetApp Replication	1
Quelles sont les politiques de réPLICATION ?	1
Types de politiques de réPLICATION	2
En savoir plus sur les politiques de sauvegarde utilisées dans NetApp Replication	3
Comprendre la relation entre les étiquettes de copie d'INSTANTANÉ et les politiques de sauvegarde	3
Politiques par défaut et politiques personnalisées	4

Apprendre encore plus

En savoir plus sur les stratégies de réPLICATION utilisées dans NetApp Replication

Vous pourriez avoir besoin d'aide pour choisir une politique de réPLICATION lorsque vous configurez la réPLICATION de données dans NetApp Replication. Une politique de réPLICATION définit la manière dont le système de stockage réPLIQUE les données d'un volume source vers un volume de destination.

Quelles sont les politiques de réPLICATION ?

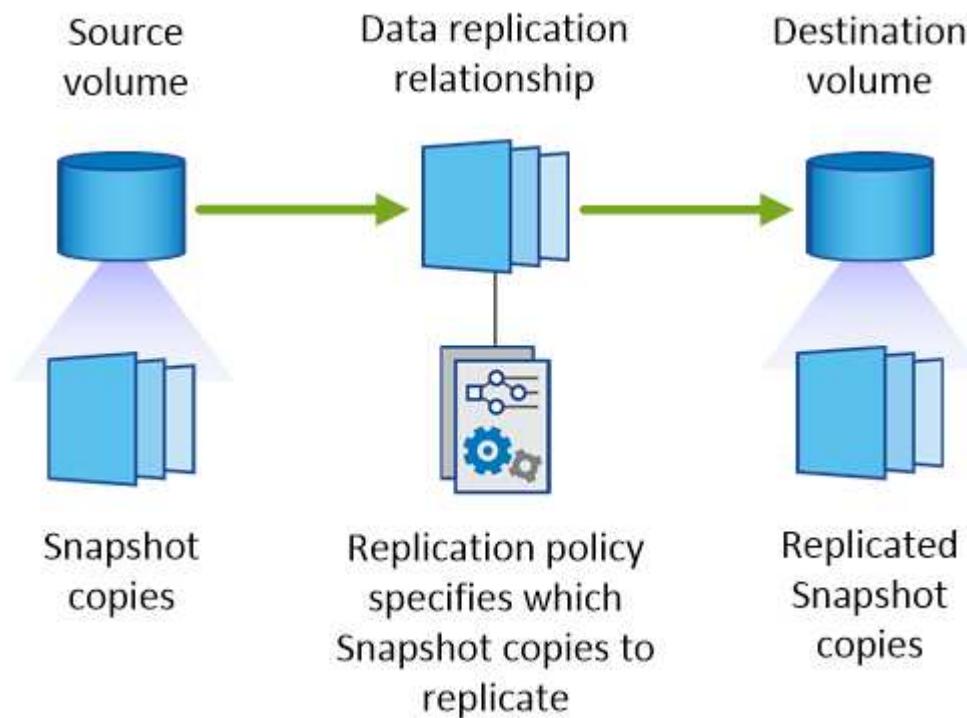
Le système d'exploitation ONTAP crée automatiquement des sauvegardes appelées copies instantanées. Une copie instantanée est une image en lecture seule d'un volume qui capture l'état du système de fichiers à un moment donné.

Lorsque vous réPLIQUEZ des données entre des systèmes, vous réPLIQUEZ des copies instantanées d'un volume source vers un volume de destination. Une stratégie de réPLICATION spécifie les copies de snapshots à réPLIQUER du volume source vers le volume de destination.



Les politiques de réPLICATION sont également appelées politiques de *protection* car elles sont alimentées par les technologies SnapMirror et SnapVault , qui fournissent une protection contre la reprise après sinistre et une sauvegarde et une récupération de disque à disque.

L'image suivante montre la relation entre les copies instantanées et les politiques de réPLICATION :



Types de politiques de réPLICATION

Il existe trois types de politiques de réPLICATION :

- Une politique *Miroir* réPLIQUE les copies instantanées nouvellement créées sur un volume de destination.

Vous pouvez utiliser ces copies instantanées pour protéger le volume source en prévision d'une reprise après sinistre ou d'une réPLICATION ponctuelle des données. Vous pouvez activer le volume de destination pour l'accès aux données à tout moment.

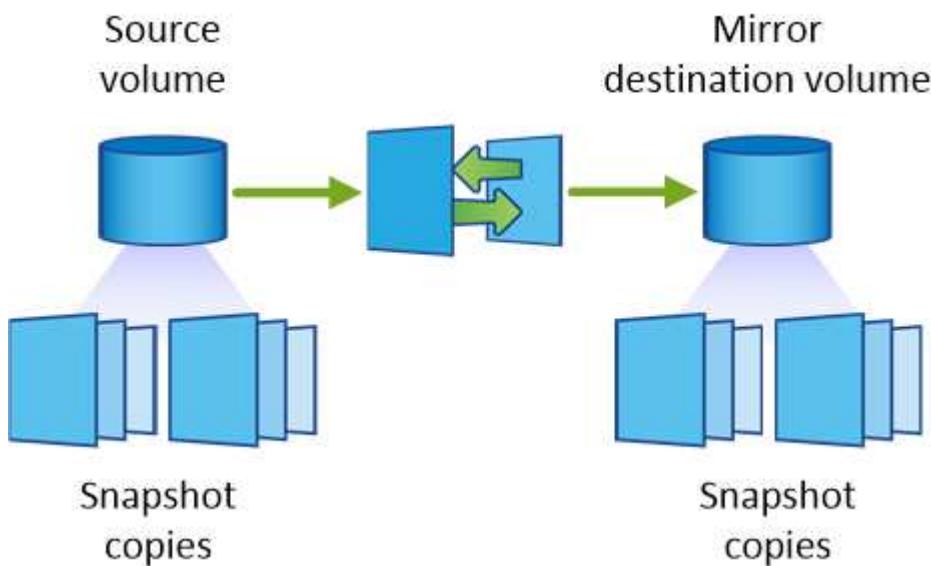
- Une politique de *Sauvegarde* réPLIQUE des copies d'instantanés spécifiques sur un volume de destination et les conserve généralement pendant une période plus longue que sur le volume source.

Vous pouvez restaurer les données à partir de ces copies instantanées lorsque les données sont corrompues ou perdues, et les conserver à des fins de conformité aux normes et à d'autres fins liées à la gouvernance.

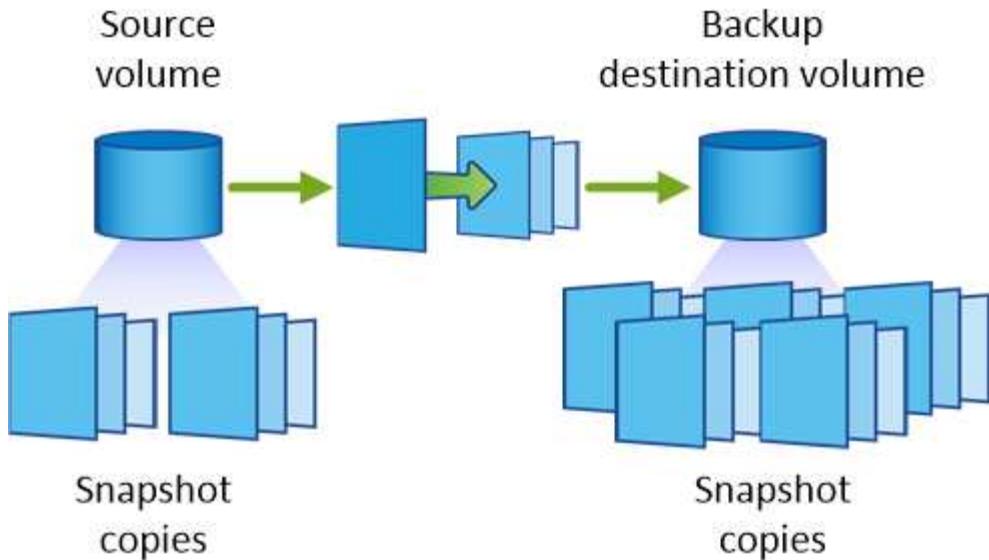
- Une politique de *miroir et de sauvegarde* assure à la fois la reprise après sinistre et la conservation à long terme.

Chaque système inclut une politique de miroir et de sauvegarde par défaut, qui fonctionne bien dans de nombreuses situations. Si vous constatez que vous avez besoin de politiques personnalisées, vous pouvez créer les vôtres à l'aide du Gestionnaire de système.

Les images suivantes montrent la différence entre les politiques Miroir et Sauvegarde. Une politique miroir reflète les copies instantanées disponibles sur le volume source.



Une politique de sauvegarde conserve généralement les copies instantanées plus longtemps qu'elles ne sont conservées sur le volume source :



En savoir plus sur les politiques de sauvegarde utilisées dans NetApp Replication

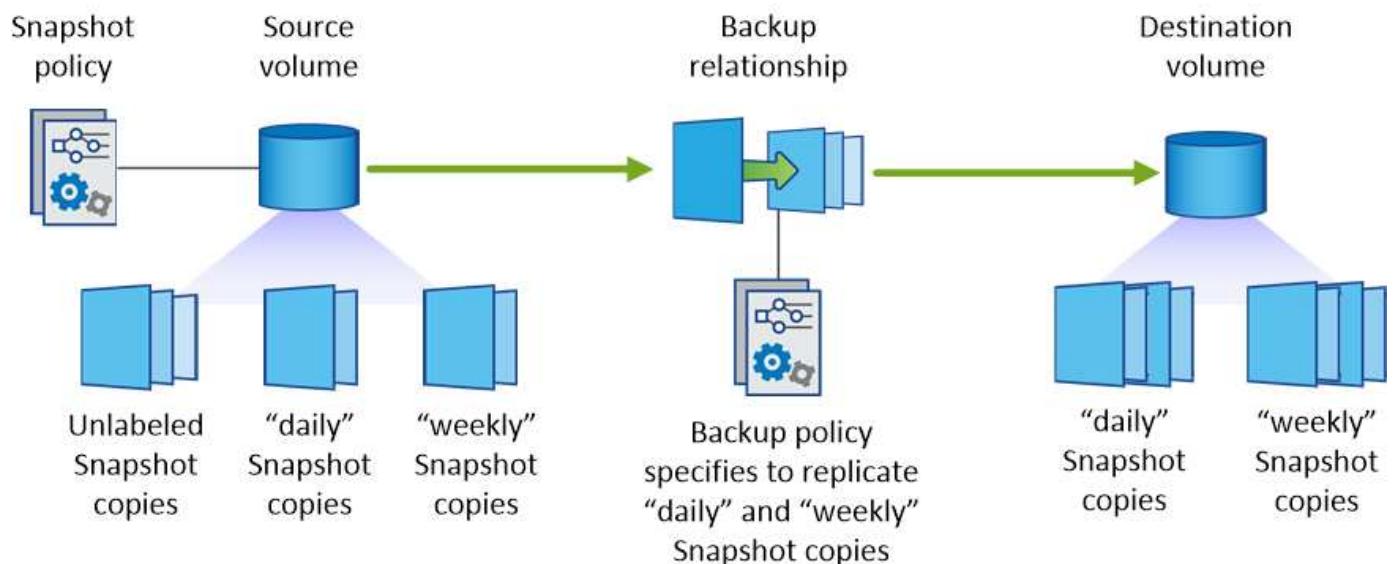
Contrairement aux stratégies de miroir, les stratégies de sauvegarde (SnapVault) répliquent des copies de snapshots spécifiques sur un volume de destination à l'aide de la NetApp Replication. Il est important de comprendre comment fonctionnent les politiques de sauvegarde si vous souhaitez utiliser vos propres politiques au lieu des politiques par défaut.

Comprendre la relation entre les étiquettes de copie d'instantané et les politiques de sauvegarde

Une politique de snapshot définit la manière dont le système crée des copies instantanées des volumes. La politique spécifie quand créer les copies instantanées, combien de copies conserver et comment les étiqueter. Par exemple, un système peut créer une copie instantanée chaque jour à 00h10, conserver les deux copies les plus récentes et les étiqueter « quotidiennes ».

Une politique de sauvegarde inclut des règles qui spécifient les copies de snapshots étiquetées à répliquer vers un volume de destination et le nombre de copies à conserver. Les étiquettes définies dans une politique de sauvegarde doivent correspondre à une ou plusieurs étiquettes définies dans une politique de snapshot. Dans le cas contraire, le système ne peut répliquer aucune copie instantanée.

Par exemple, une politique de sauvegarde qui inclut les étiquettes « quotidienne » et « hebdomadaire » entraîne la réPLICATION de copies instantanées qui incluent uniquement ces étiquettes. Aucune autre copie instantanée n'est répliquée, comme indiqué dans l'image suivante :



Politiques par défaut et politiques personnalisées

La stratégie de capture instantanée par défaut crée des copies de capture instantanée horaires, quotidiennes et hebdomadaires, en conservant six copies de capture instantanée horaires, deux quotidiennes et deux hebdomadaires.

Vous pouvez facilement utiliser une politique de sauvegarde par défaut avec la politique de snapshot par défaut. Les stratégies de sauvegarde par défaut répliquent des copies instantanées quotidiennes et hebdomadaires, en conservant sept copies instantanées quotidiennes et 52 copies instantanées hebdomadaires.

Si vous créez des politiques personnalisées, les étiquettes définies par ces politiques doivent correspondre. Vous pouvez créer des politiques personnalisées à l'aide du Gestionnaire système.

Informations sur le copyright

Copyright © 2025 NetApp, Inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. Aucune partie de ce document protégé par copyright ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit ou selon quelque méthode que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, enregistrement ou stockage dans un système de récupération électronique) sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit de copyright.

Les logiciels dérivés des éléments NetApp protégés par copyright sont soumis à la licence et à l'avis de non-responsabilité suivants :

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR NETAPP « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NETAPP NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LA PERTE DE JOUSSANCE, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA DOCTRINE DE RESPONSABILITÉ, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

NetApp se réserve le droit de modifier les produits décrits dans le présent document à tout moment et sans préavis. NetApp décline toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document, sauf accord explicite écrit de NetApp. L'utilisation ou l'achat de ce produit ne concède pas de licence dans le cadre de droits de brevet, de droits de marque commerciale ou de tout autre droit de propriété intellectuelle de NetApp.

Le produit décrit dans ce manuel peut être protégé par un ou plusieurs brevets américains, étrangers ou par une demande en attente.

LÉGENDE DE RESTRICTION DES DROITS : L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le gouvernement sont sujettes aux restrictions énoncées dans le sous-paragraphe (b)(3) de la clause Rights in Technical Data-Noncommercial Items du DFARS 252.227-7013 (février 2014) et du FAR 52.227-19 (décembre 2007).

Les données contenues dans les présentes se rapportent à un produit et/ou service commercial (tel que défini par la clause FAR 2.101). Il s'agit de données propriétaires de NetApp, Inc. Toutes les données techniques et tous les logiciels fournis par NetApp en vertu du présent Accord sont à caractère commercial et ont été exclusivement développés à l'aide de fonds privés. Le gouvernement des États-Unis dispose d'une licence limitée irrévocable, non exclusive, non cessible, non transférable et mondiale. Cette licence lui permet d'utiliser uniquement les données relatives au contrat du gouvernement des États-Unis d'après lequel les données lui ont été fournies ou celles qui sont nécessaires à son exécution. Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification, l'exécution, l'affichage des données sont interdits sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de NetApp, Inc. Les droits de licences du Département de la Défense du gouvernement des États-Unis se limitent aux droits identifiés par la clause 252.227-7015(b) du DFARS (février 2014).

Informations sur les marques commerciales

NETAPP, le logo NETAPP et les marques citées sur le site <http://www.netapp.com/TM> sont des marques déposées ou des marques commerciales de NetApp, Inc. Les autres noms de marques et de produits sont des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs.